

REPUBLIQUE DU NIGER

RESEAU NATIONAL DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (RECA)



Etablissements Publics à caractère Professionnel créé par la Loi 2000 15/ du 21 Août 2000



Centres de collecte des Produits agricoles



Marchés de Demi Gros



Marchés à bétail



Comptoirs de Commercialisation



Magasins



Abattoirs

**GUIDE D'INGÉNIERIE
SOCIALE AUTOUR DES
INFRASTRUCTURES**

Version d'octobre 2019

Table des matières

Avant-propos	4
Préambule	5
I. Définitions de mots clefs utilisés	7
II. Méthodologie	18
III. Finalité	24
IV. Tableau : Actions et finalité d'ingénierie sociale par catégorie d'infrastructures	25

Avant-propos

Même si la réalisation d'une infrastructure suit une chronologie bien conçue, la contribution des utilisateurs (bénéficiaires directs) dans son fonctionnement est un préalable de durabilité.

Le plus souvent, les personnes et structures conduisant la conception des infrastructures disent impliquer les utilisateurs mais dans la réalité, cette implication ne se fait pas suivant des approches adaptées à leurs réalités.

S'il est évident que les utilisateurs sont difficiles à circonscrire dans beaucoup de cas, il est cependant certain qu'impliquer les utilisateurs ne se limite pas un exercice classique et simpliste consistant à s'entretenir pendant un temps limité avec un groupe isolé pour justifier l'exercice (d'implication).

Préambule

La réflexion sur le contenu d'un guide d'ingénierie sociale intervient après cinq (5) ans de mise en œuvre d'activités de Hadin Gwiwa par les CRA et le RECA.

Le concept d'ingénierie sociale apparaît de plus en plus indispensable pour appuyer le fonctionnement d'infrastructures dites structurantes.

Mais, force est de constater que l'approche se heurte actuellement à des contraintes de méthodologies, une panne de services et beaucoup d'incertitude sur les résultats.

Le présent guide est proposé pour recadrer et orienter la suite des activités d'ingénierie sociale afin de :

- Convenir d'une compréhension commune sur les terminologies clés ;
- Impulser la nécessité d'adapter la démarche de l'ingénierie sociale par catégories d'infrastructures ;
- Revoir les contenus des activités d'ingénierie sociale pour les adapter aux catégories d'infrastructures afin que les appuis techniques orientent les utilisateurs sur des objectifs de fonctionnement et d'entretien durable des infrastructures.



I. Définitions de mots clefs utilisés

1.1 Ingénierie sociale

L'ingénierie sociale est un ensemble d'actions (diagnostics, études, informations, formations, facilitations, conceptions, mises en relations, structurations) d'orientation des concepteurs/ porteurs (équipes de coordination des projets, collectivités territoriales, PTF), d'accompagnement des utilisateurs et structures de gestion (Hadin Gwiwa, comités de gestion, GIE, autres...) ; contribuant à améliorer la participation des utilisateurs au fonctionnement d'une infrastructure.

1.2 Utilisateurs

Les utilisateurs sont les acteurs qui grâce à l'infrastructure bénéficient des facilités et plus value de leurs activités. Les utilisateurs font allusions aux producteurs ou leurs OP, les commerçants, les transporteurs, les dockers, etc.

1.3 Bénéficiaires d'infrastructures

Ensemble d'acteurs économiques et autorités administratives ayant un droit d'usage et/de gestion d'une infrastructure.

1.4 Acteurs économiques

Groupes de populations composées des producteurs, des commerçants, des transporteurs, des dockers et autres qui interviennent directement dans la chaîne de production, de collecte, de mise en marché et d'approvisionnement des centres de consommation.

1.5 Animation

Techniques permettant d'apporter (par un technicien/animateur) un appui méthodologique documenté aux acteurs dans la conduite de leurs activités (par exemple les journées Hadin Gwiwa).

1.6 Bassin de production

Espace géographique exploité à partir duquel les produits agricoles sont acheminés vers les marchés.

1.7 Centre de collecte

Aires ayant ou pas d'infrastructures où sont regroupées les productions d'un ou de plusieurs bassins de production avant d'être acheminées vers des marchés plus importants. Le centre de collecte est le plus souvent « annexé/juxtaposé » au bassin de production d'un point de vue entité géographique et/ou territoriale.

1.8 Commercialisation des produits

Ensemble d'actions comprenant : négociation, vente, achat, paiements de produits. Suivant le produit, le mode de commercialisation n'est pas le même. La commercialisation fait intervenir des producteurs (qui produisent des produits conservables et des produits périssables), des intermédiaires ayant un service de collecte (plus indispensable pour les produits périssables), des acheteurs (qui peuvent être détaillants ou des grossistes alimentant des centres de consommation proches ou lointain).

La négociation est une étape importante dans la commercialisation. Elle permet de convenir entre les acteurs les prix des produits et les modes de récoltes (surtout pour les produits périssables). La négociation est une règle de transparence entre les parties.

1.9 Comptoir de commercialisation

Aire aménagée (avec infrastructures) collectant des grandes quantités d'un même produit. À la différence des marchés de demi gros, les comptoirs n'ont pas de jours d'animation. Le flux de produits est plutôt saisonnier en fonction des périodes de production.

1.10 Délégués

Personnes physiques désignées par des groupes d'acteurs économiques et bien d'autres acteurs (mairie, chefferie traditionnelle, autres...) pour les représenter aux séances de concertation autour d'une infrastructure.

1.11 Famille d'acteurs

Groupe composé de professionnels ayant la même activité économique. Sur un marché, les familles d'acteurs couramment présents sont les producteurs, les commerçants, les intermédiaires, les transporteurs, les dockers.

1.12 Fonctionnement d'un marché

Le fonctionnement d'un marché est un mécanisme par lequel les fonctions d'amélioration du cadre d'accueil, les fonctions de négociation, les fonctions de sécurité, les fonctions d'écoulement des produits, les fonctions de services connexes, les fonctions de développement de services multiples, sont assurées.

1.13 GIE (groupement d'intérêt économique)

Structure constituée par les acteurs économiques (personnes physiques ou morales) pour assurer la gestion d'une infrastructure.

1.14 Gestion de marché

Mécanisme par lequel le bon fonctionnement (avec les services indispensables et si possible commodes) d'un marché est assuré.

1.15 Gestion déléguée

Mécanisme par lequel la gestion (délivrance de services, mobilisation de prélèvement et ou des taxes) d'une infrastructure est déléguée à une personne morale ou physique suivant un contrat ou une convention.

1.16 Hadin Gwiwa

Mot en langue Haoussa qui veut cadre de concertation. Il est écrit de plusieurs

manières : Hadin Gwiwa, Hadingwiwa, Hadingouiwa. L'écriture standardisé est Hadin Gwiwa.

Le Hadin Gwiwa regroupe l'ensemble des délégués participant aux rencontres périodiques.

La périodicité des rencontres dépend des localités et de l'avancement du processus : hebdomadaire au début pour certains, puis mensuelle (lendemain du jour d'animation du dernier marché du mois).

Le Hadin Gwiwa a donné son nom à tout le processus d'ingénierie sociale.

1.17 Infrastructure

Réalisation physique de génie civil, hydraulique, travaux publics, énergétique, protection de l'environnement : magasins, hangars, stands de vente, aires de séchage, clôture, sanitaires, mini adduction d'eau, aire d'abattage, abattoir, éclairage, piste, protection environnement ...

1.18 Infrastructure marchande

Infrastructure à vocation purement commerciale.

1.19 Investissement structurant

Réalisations à caractère communautaire (marchés, comptoirs, protection de l'environnement, installation hydraulique, mobilisation des eaux) dont la portée dépasse la vocation commerciale.

Dans la réalité, il existe une confusion de compréhension de ce qu'est un investissement structurant : des magasins à vocation commerciale sont classés dans la catégorie d'investissement structurant.

1.20 Journées Hadin Gwiwa

Rencontres périodiques des délégués de familles d'acteurs. Les périodicités des journées Hadin Gwiwa sont couramment d'une réunion/ mois. Les journées Hadin Gwiwa ont eu lieu les jours d'animation des marchés où l'assiduité est évidente.

1.21 Marché

Espace aménagée (avec des infrastructures d'accueil) pour servir d'occasion d'exposition, regroupement, négociation, transaction, fixation de prix, vente, transport vers centres de consommation.

1.22 Marchés de demi gros

Marchés de grande capacité de regroupement de produits à partir desquels les centres de consommation sont ravitaillés.

1.23 Maitrise d'ouvrage

Responsabilisation permettant à une structure d'assurer le pilotage, le suivi et la gestion des travaux ou d'un projet.

1.24 OP (organisation paysanne ou organisation de producteurs)

Organisation de producteurs de types groupements de base, union, fédération et associations ayant une reconnaissance légale.

Les OP sont caractérisées par : leur structuration (avoir un statut, un règlement intérieur, un agrément, des organes de gestion) et leur fonctionnalité (avoir un service, tenir des réunions, disposer de ressources de fonctionnement).

1.25 PDE (Pole de développement économique)

Zone géographique économiquement dynamique composée d'un marché de demi gros, de centres de collecte ou marchés secondaires, de bassins de productions dégageant de surplus de produits commercialisés. C'est un espace socio-économique mettant en relation les différents acteurs des bassins de production et bassins versants corrélés, des centres de collecte et marchés de demi-gros, reliés entre eux par des pistes de désenclavement ou de desserte, en connexion avec les zones de consommation nationales et transfrontalières.

1.26 Le partenariat public privé (PPP)

Le PPP est un mécanisme par lequel une autorité publique convient avec une personne morale ou physique la réalisation, la gestion ou l'exploitation d'une infrastructure (ou autres projets et investissements) suivant des clauses bien définies.

Le contrat de partenariat est un contrat administratif par lequel l'Etat, un établissement public de l'Etat, ou une collectivité confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Deux exemples de gestion en PPP

Affermage : L'affermage, un mode de gestion en PPP, est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers. Le concédé, appelé fermier, reverse à la personne publique une redevance destinée à contribuer à l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés. La rémunération versée par le fermier en contrepartie du droit d'utilisation de l'ouvrage est appelée la surtaxe.

Le financement des ouvrages est à la charge de la personne publique mais le fermier peut parfois participer à leur modernisation ou leur extension.

Régie intéressée : La régie intéressée est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public contre une rémunération fonction d'une formule d'intéressement aux résultats. Le régisseur exploite les ouvrages construits par la personne publique mais il n'en assume pas les risques.

La régie intéressée se distingue de l'affermage par la manière dont le régisseur est rémunéré.

1.27 Plate forme de commercialisation

Aire de commercialisation aménagée où sont collectés plusieurs produits. Contrairement au marché, les périodicités d'animation au niveau d'une plate forme sont plutôt saisonnières qu'hebdomadaires.

II. Méthodologie

Le processus d'ingénierie sociale passe par :

2.1 La maîtrise des textes régissant les infrastructures publiques

L'activité d'ingénierie sociale se fait dans le cadre de financements publics.

Les infrastructures sont de plusieurs ordres avec souvent des statuts différents.

La maîtrise des textes régissant les infrastructures doit être la première activité de l'ingénierie sociale.

2.2 Un diagnostic

Le diagnostic consiste à : identifier le marché, connaître l'importance des productions (liste des produits phares, estimation des quantités, saisonnalité, moyens de mise à marché, l'état des voies d'accès aux marchés), circonscrire la zone d'influence/collecte/ravitaillement (cartographie du bassin de collecte, liste avec classification des sites de production), les acteurs du marché (les familles d'acteurs des principaux produits, le niveau de structuration au sein des familles d'acteurs, les relations entre les acteurs des différentes familles), la structure de gestion du marché (structure en charge d'assurer la gestion du marché, organes de gestion, structuration de la gestion), le temps nécessaire pour conduire le diagnostic (ce temps dépend du niveau de connaissance de la structure ou personnes en charge de conduire le diagnostic). La maîtrise de la portée de l'infrastructure est une condition préalable pour bien conduire le diagnostic. Le diagnostic doit prendre du temps nécessaire pour bien circonscrire cette portée.

La complexité du diagnostic réside dans la façon et le mode de sa réalisation suivant qu'on soit dans les cas suivant : d'infrastructures de grande importance sur un marché de demi gros ; d'infrastructures de centres de collecte ; de marchés totalement nouveaux.

À l'issue du diagnostic, les données collectées permettent de caractériser le marché. Le rapport du diagnostic sert de base pour poursuivre les autres étapes de l'ingénierie sociale.

En plus du diagnostic, il est, dans certain cas possible de faire recours à des études plus avancées : cas des marchés de demi gros par exemple.

2.3 Désignation des délégués

Les acteurs directement concernés par le marché sont les producteurs, les commerçants, les transporteurs, les dockers, les intermédiaires. A ceux-là, s'ajoutent d'autres acteurs indirects que sont : les femmes transformatrices et restauratrices, les tailleurs, etc.

Cependant, le caractère communautaire des infrastructures objet de l'ingénierie sociale fait que les autorités coutumières et les mairies assurent leur gestion. La collaboration avec ces autorités dans le processus de l'ingénierie sociale s'impose. Mieux, dans le cas d'infrastructures ou les marchés se trouvant dans les centres urbains et marchés de grande influence économique, le processus d'ingénierie sociale ne se fait qu'en accord avec les autorités. Cet accord doit se justifier par un service fondé sur la mobilisation des acteurs pour faire des propositions de participation (sans esprit de revendications) dans le fonctionnement du marché.

Les familles d'acteurs (directs, indirects et des autorités) désignent des délégués qui vont les représenter dans les journées Hadin Gwiwa.

Le nombre de délégués par familles d'acteurs participant aux journées Hadin Gwiwa est fonction de l'importante quantitative du groupe. Le nombre de délégués tourne le plus souvent au tour de trois. Toutefois ce sont les acteurs économiques qui tranche de façon collégiale et concerté du nombre de délégués à désigner par les familles d'acteurs du marché en fonction de l'importance ou l'influence des acteurs dans le fonctionnement du marché.

Par exemple, au niveau du marché à bétail de la ville de Zinder, on a le schéma ci-après :

- Famille d'acteurs des petits ruminants (10 délégués) ;
- Famille d'acteurs des bovins (8 délégués) ;
- Famille d'acteurs des asins et équins (4 délégués) ;
- Famille d'acteurs des camelins (4 délégués) ;

- Famille d'acteurs des vendeurs des produits zootechniques et aliment bétail (3 délégués) ;
- Famille d'acteurs des dockers (5 délégués) ;
- Famille d'acteurs des commerçants permanents de produits divers autour du marché (3 délégués) ;
- 1 représentant de la Mairie centrale ; et
- 1 représentant du sultan du Damagaram.

2.4 Instauration de journées Hadin Gwiwa

Les journées Hadin Gwiwa sont instaurées pour instituer la tenue régulière des réunions thématiques des délégués des familles d'acteurs.

Les réunions portent sur les thèmes suivants : infrastructures d'accueil du marché, superficie du marché, fonctionnement et entretien du marché, mode de gestion, transfert ou extension du marché, plan d'aménagement du marché, etc.

Les différents thèmes débattus dépendent du type d'infrastructure en question et c'est lors des journées Hadin Gwiwa que les discussions se tiennent, les décisions se prennent de façon collégiale.

2.5. Accompagnement du processus par les techniciens des CRA

- **L'animation du processus**

Informier et sensibiliser les acteurs sur les objectifs du Hadin Gwiwa ;

Diagnostiquer les acteurs retenus ;

Mettre en place le cadre de concertation multi-acteurs ;

Tenir périodiquement des concertations multi-acteurs ;

Conduite de diagnostics continus sur la commercialisation au sein du PDE ;

Production de supports d'appui aux séances de rencontres thématiques ;

Production de notes de capitalisation, rapports, notes de diagnostic ;

Susciter de services aux acteurs ;

Réflexions d'accompagnement au profit des acteurs pour améliorer le fonctionnement des marchés ;

Suivi des activités de fonctionnement et d'entretien des infrastructures ;

Préparation du partenariat entre le Hadin Gwiwa et la mairie ;

Suivi du fonctionnement des marchés (y compris les marchés construits) et analyse des situations.

- **L'évaluation des flux**

Quantifier les variétés de produits arrivant sur le marché ;

Quantifier les tonnages de produits arrivant sur le marché par semaine ;

Estimer les dynamiques de flux avec les réalisations des infrastructures ;

Analyser et comparer les tendances de flux de produits et aider aux prises de décisions (déstockage, achat, etc.).

- **L'identification des bassins de production**

Cartographier les bassins de production des principaux marchés ;

Estimer les quantités de produits par bassins de production selon les saisons et estimer les distances qui les séparent les bassins de production du marché de demi-gros (par exemple).

- **L'analyse des acteurs**

Connaitre les acteurs individuels, les groupes d'acteurs et les organisations qui ont directement ou indirectement des liens avec les produits arrivant sur les marchés ;

Identifier les rôles, les intérêts, les interactions et les relations entre les acteurs.

Identifier, en dehors des autorités locales, les groupes d'acteurs ou acteurs influents sur le fonctionnement du marché tant sur le plan animation, présentation des produits, orientation de décisions, etc.

III. Finalité

Le processus de Hadin Gwiwa doit se faire suivant un objectif préalablement défini.

L'objectif peut être :

- L'impulsion de la participation des acteurs économiques (producteurs, commerçants, intermédiaires, dockers, et autres) dans le dimensionnement des infrastructures marchandes se trouvant sur des marchés et des comptoirs ;
- La participation/contribution des acteurs économiques dans le fonctionnement ou la gestion d'infrastructures communautaires ;
- Le développement de la chaîne de mise à marché des produits ;
- L'impulsion de partenariats d'affaires entre les différents acteurs (producteurs-grossiste, dockers-transporteurs, détaillants-transformateurs, etc.) ;
- La participation des acteurs économiques dans l'organisation des ventes et la transparence sur les règles de fixation des prix ;
- L'impulsion d'une culture de mobilisation effective des taxes et frais prélevés sur la mise à marché des produits.

L'accompagnement du processus d'ingénierie sociale dépend de la catégorie d'infrastructures. Le tableau ci-après illustre les actions et finalités d'ingénierie sociale selon les types d'infrastructures.

IV. Tableau : Actions et finalité d'ingénierie sociale par catégorie d'infrastructures

Type d'infrastructure	Types d'accompagnement à apporter par la CRA	Ce qui est attendu de l'ingénierie sociale
Marchés de Demi – Gros, grands comptoirs de commercialisation et marchés à bétail	<p>Avant les infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les utilisateurs dans leurs structurations en familles d'acteurs ; - Susciter la mise en place de cadres concertation (Hadin Gwiwa) composés de délégués de familles d'acteurs ; - Proposer un profil/critères de délégués de famille d'acteurs ; - Aider les familles d'acteurs dans le choix de ses délégués siégeant dans le cadre de concertation ; - Aider le cadre de concertation à instaurer des journées Hadin Gwiwa ; - Appuyer les Hadin Gwiwa pour qu'ils participent au choix de sites adaptés à leurs aspirations où les infrastructures seront réalisées ; - Appuyer les Hadin Gwiwa pour qu'ils participent au dimensionnement des infrastructures sur la base de l'analyse de flux de produits agricoles (volumes, périodes, durée de séjour avant enlèvement, nature de produits phares, etc.) ; - Aider les utilisateurs à contribuer aux réflexions et priorisations d'infrastructures de désenclavement (pistes, points critiques) ; 	<p>Mise en place de « Hadin Gwiwa » avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des règles de fonctionnalité (périodicités des réunions, tenue de réunions avec des comptes rendus) ; - Des plans d'actions structurées sur des services indispensables aux activités marchandes ; - Des familles d'acteurs formalisés et fonctionnelles pouvant « conquérir » la gestion des infrastructures ; - Participation effective au fonctionnement des marchés ; - Contribution aux modes de gestion en PPP ; - Amélioration des collaborations des acteurs économiques avec les mairies et les structures de gestion ;

	<p>Pendant la réalisation des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les Hadin Gwiwa pour qu'ils participent au suivi des travaux de réalisations (qualité des matériaux/travaux, délai des travaux) ; - Appuyer les Hadin Gwiwa pour qu'ils participent aux travaux d'ingénierie civile pour valoriser la main d'œuvre locale ; - Aider les Hadin Gwiwa à proposer, contribuer à assurer des services utiles (sécurité des produits et de usagers, fluidité des transactions, transparence des prix, disponibilité d'eau, éclairage public au sein du marché, location d'espaces, hygiène et assainissement) indispensables à leurs activités de mise à marché ; - Organiser les Hadin Gwiwa pour qu'ils participent/ contribuent aux services ci-dessus listés ; - Organiser les Hadin Gwiwa pour qu'ils contribuent à proposer et assurer des règles de fonctionnement durable des infrastructures ; - Appuyer les familles d'acteurs des Hadin Gwiwa à avoir des organes formels ou à se transformer en structures formelles ; 	
--	---	--

	<p>Après réalisations des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances de formations et autres actions de renforcements au profit des membres des Hadin Gwiwa et leurs organes (contribution des usagers dans le cadre de partenariat public-privé, planification opérationnelle des activités, lobbying, bonne gouvernance et « vie associative », hygiène et assainissement, et lobbying et plaidoyers, etc.) ; - Aider les Hadin Gwiwa à identifier les différents services nécessaires à fournir aux acteurs économiques pour le bon fonctionnement et la sérénité au sein des activités ; - Identifier les services "mobiles" connexes importants au sein des marchés (case de soins, institutions de microfinance, etc.) et plaider/faciliter leurs collaborations avec les structures de gestion et les mairies ; - Impulser les mairies à considérer les Hadin Gwiwa comme interfaces entre eux et les structures de gestion des infrastructures ; - Impulser les mairies à intégrer des dispositions dans les contrats de gestion des infrastructures permettant aux Hadin Gwiwa d'apprécier la gestion déléguée ; - Aider les organes des Hadin Gwiwa à participer au bon fonctionnement des marchés ; - Impulser les structures de gestion à collaborer avec certaines familles d'acteurs pour la prestation de services au sein de marchés (sécurité, salubrité, entretien) 	
--	---	--

<p>Centre de collecte des produits (céréaliers et maraîchers) et petits comptoirs/stands de commercialisation de produits maraichers</p>	<p>Avant les infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire des études diagnostics sur l'estimation des flux, les bassins de production, les pistes de desserte, les circuits de commercialisation et leurs fonctionnements ; - Conduire des études diagnostics sur les acteurs, les relations d'affaires, la structuration des producteurs et leurs organisations, les services des organisations paysannes existantes, les possibilités et les capacités des organisations paysannes à gérer les infrastructures ; - Appuyer les organisations paysannes existantes dans leurs fonctionnalités, le développement de services de collecte et mise à marché ; - Appuyer les organisations paysannes porteuses des infrastructures au choix de sites où les infrastructures seront réalisées ; - Appuyer les organisations paysannes porteuses des infrastructures pour qu'elles participent au dimensionnement des infrastructures ; 	<p>Instauration d'un mécanisme de gestion déléguée suivant un partenariat OP/mairie.</p>
	<p>Pendant la réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les organisations paysannes porteuses dans le suivi des réalisations ; - Appuyer les OP et les mairies dans les simulations de gestion déléguée et appui à l'analyse de systèmes de taxation actuels ; - Capacitation des OP dans les systèmes de collecte et de commercialisation des produits agricoles ; - Appuyer les OP et la mairie à élaborer, convenir et formaliser un partenariat de gestion permettant un bon fonctionnement des infrastructures ; 	
	<p>Après les réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacités des structures de gestion des OP dans la tenue des outils de gestion et comptabilité simplifiée, leadership, hygiène et assainissement et bonne gouvernance ; - Sensibilisation des OP et leurs membres sur la citoyenneté ; - Organiser d'autres actions de renforcements au profit des membres des structures de gestion des OP ; 	
<p>Autres infrastructures : Abattoir et Aire d'abattage, magasins de stockage, aires de conditionnement et séchage</p>	<p>Ces infrastructures ont des statuts particuliers. Il n'y a donc pas nécessité de conduire des activités d'ingénierie sociale. Tout au plus, les CRA peuvent accompagner les structures de gestion sur des formations thématiques et spécifiques.</p>	

L'implication efficace des acteurs/bénéficiaires est un facteur déterminant pour le fonctionnement, l'entretien et la gestion durable des infrastructures.



Partenaires ingénierie sociale

Les activités d'Ingénierie Sociale autour des infrastructures sont conduites par les Chambres d'Agriculture et le RECA avec les soutiens de plusieurs programmes.



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF DENMARK
DANIDA | INTERNATIONAL
DEVELOPMENT COOPERATION



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung
und Zusammenarbeit DEZA

